



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
7 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Trentième session**  
12-30 janvier 2004

**Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Déclaration solennelle d'un nouveau membre du Comité.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les vingt-neuvième et trentième sessions du Comité.
5. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
7. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
8. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
9. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session.
10. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trentième session.



## **Annotations**

### **Point 1**

#### **Ouverture de la session**

La trentième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par la Présidente du Comité.

### **Point 2**

#### **Déclaration solennelle d'un nouveau membre du Comité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur du Comité, les nouveaux membres doivent faire la déclaration solennelle figurant dans ledit article.

### **Point 3**

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, la première question inscrite à l'ordre du jour provisoire de chaque session est l'adoption de l'ordre du jour. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa vingt-neuvième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trentième session.

## **Documentation**

Ordre du jour provisoire et annotations (CEDAW/C/2004/I/1)

### **Point 4**

#### **Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les vingt-neuvième et trentième sessions du Comité**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Présidente informera le Comité des activités et des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui ont eu une incidence sur les travaux du Comité.

### **Point 5**

#### **Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autre qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention dans l'État intéressé, puis tous les quatre ans, ainsi qu'à la demande du Comité.

À sa vingt-neuvième session, le Comité, tenant compte de la priorité à donner aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis plus longtemps que les autres ainsi qu'aux rapports initiaux, et soucieux de maintenir un équilibre,

notamment géographique, dans l'examen des rapports, a décidé d'inviter huit États parties à présenter des rapports. Tous ont accédé à cette requête.

À sa trentième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport initial et deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques combinés du Bhoutan (CEDAW/C/BTN/1-3 et CEDAW/C/BTN/1-6/Corr.1); rapport initial et deuxième rapport périodique combinés du Koweït (CEDAW/C/KWT/1-2); quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques combinés du Bélarus (CEDAW/C/BLR/4-6); quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de l'Éthiopie (CEDAW/C/ETH/4-5); cinquième rapport périodique de l'Allemagne (CEDAW/C/DEU/5), deuxième rapport périodique du Kirghizistan (CEDAW/C/KGZ/2 et Add.1); quatrième et cinquième rapports périodiques combinés du Nigéria (CEDAW/C/NGR/4-5); deuxième et troisième rapports périodiques combinés du Népal (CEDAW/C/NPL/2-3).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur du Comité, ces États parties sont représentés aux réunions du Comité au cours desquelles leurs rapports sont examinés; leurs représentants participent aux débats et répondent aux questions ayant trait auxdits rapports. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates provisoires de l'examen de leurs rapports par le Comité à sa trentième session.

Aux termes de l'article 49, à chaque session le Secrétaire général fait part au Comité de tous les cas de non-réception des rapports demandés aux États parties conformément à l'article 18 de la Convention. En outre, il remet au Comité une liste des rapports soumis par les États parties que celui-ci n'a pas encore examinés. À sa trentième session, le Comité sera donc saisi du rapport du Secrétaire général sur la présentation de rapports par les États parties en application de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2004/I/2).

Un groupe de travail présession du Comité se réunit avant chaque session pour établir une liste d'observations et de questions se rapportant aux rapports périodiques, qui est distribuée aux représentants des États parties avant les réunions au cours desquelles leurs rapports doivent être examinés. Celui de la trentième session s'est réuni à New York du 21 au 25 juillet 2003. Le Comité sera saisi du rapport du groupe de travail présession et des réponses des États parties à la liste des observations et des questions qui leur a été distribuée (CEDAW/PSWG/2004/I/CRP.1 et 2 et additifs).

### **Documentation**

Rapport initial et deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques combinés du Bhoutan (CEDAW/C/BTN/1-3 et CEDAW/C/BTN/1-6/Corr.1)

Rapport initial et deuxième rapport périodique combinés du Koweït (CEDAW/C/KWT/1-2)

Quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques combinés du Bélarus (CEDAW/C/BLR/4-6)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de l'Éthiopie (CEDAW/C/ETH/4-5)

Cinquième rapport périodique de l'Allemagne (CEDAW/C/DEU/5)

Deuxième rapport périodique du Kirghizistan (CEDAW/C/KGZ/2 et Add.1)

Deuxième et troisième rapports périodiques combinés du Népal (CEDAW/C/NPL/2-3)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés du Nigéria (CEDAW/C/NGA/4-5)

Rapport du Groupe de travail présession [CEDAW/PSWG/2004/I/CRP.1 et Add.1 (Biélorus), Add.2 (Éthiopie), Add.3 (Allemagne), Add.4 (Kirghizistan), Add.5 (Népal) et Add.6 (Nigéria)]

Réponses aux listes de questions [CEDAW/PSWG/2004/I/CRP.2 (Népal) et Add.1 (Biélorus), Add.2 (Éthiopie), Add.3 (Kirghizistan), Add.4 (Nigéria) et Add.5 (Allemagne)]

#### **Point 6**

#### **Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

À sa trentième session, le Comité sera saisi du texte d'un projet révisé de recommandation générale sur l'application de l'article 4.1 de la Convention, relatif à l'adoption de mesures temporaires spéciales élaboré par un groupe de rédaction du Comité.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité offre à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de lui présenter en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions devant faire l'objet de recommandations générales et de suggestions.

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. À sa trentième session, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2004/I/3 et additifs).

#### **Documentation**

Texte d'un projet révisé de recommandation générale sur l'application de l'article 4.1 de la Convention relatif à l'adoption de mesures temporaires spéciales (CEDAW/C/2004/I/WP.1)

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2004/I/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2004/I/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/2004/I/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2004/I/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2004/I/3/Add.4)

#### **Point 7**

##### **Moyens d'accélérer les travaux du Comité**

Avant chaque session, le Secrétariat prépare un rapport présession sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, tenant compte des informations communiquées par le Secrétariat, des observations faites par les membres du Comité ou des faits nouveaux concernant d'autres organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme (CEDAW/C/2004/I/4).

##### **Documentation**

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'accélérer les travaux du Comité (CEDAW/C/2004/I/4 et Add.1 et 2)

#### **Point 8**

##### **Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

À la suite de l'entrée en vigueur, en décembre 2000, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, le Comité a créé un groupe de travail des communications créé en vertu du Protocole, qui tiendra sa troisième session du 7 au 9 janvier 2004. Le Comité examinera le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa troisième session.

À sa vingt-huitième session, le Comité a également commencé ses travaux au titre de l'article 8 du Protocole facultatif, qu'il poursuivra à sa trentième session.

##### **Documentation**

Rapport du Groupe de travail des communications créé en vertu du Protocole facultatif (CEDAW/C/2004/WGCOP/L.1)

#### **Point 9**

##### **Ordre du jour provisoire de la trente et unième session**

À sa dixième session, le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de la session suivante serait approuvé à la fin de chaque session.

##### **Documentation**

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente et unième session du Comité

**Point 10**  
**Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trentième session**

## Annexe

## Projet d'organisation des travaux

Date/heure

Point de l'ordre du jour Documentation/programme

**Lundi 12 janvier 2004****629e séance**

10 heures

**Point 1****Ouverture de la session****Point 2****Déclaration solennelle d'un nouveau membre du Comité****Point 3****Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux****Point 4****Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les vingt-neuvième et trentième sessions du Comité****Point 5****Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :**  
rapport du groupe de travail présession**Point 6****Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :**  
déclaration liminaire**Point 7****Moyens d'accélérer les travaux du Comité :** déclaration liminaire11 h 30 à 13 heures  
(séance privée)

Réunion officieuse avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies

15 heures à 16 h 30

Réunion officieuse avec les organisations non gouvernementales

16 h 30 à 18 heures  
(séance privée)**Points 6 et 7**  
*(suite)*

Groupe de travail plénier

**Mardi 13 janvier 2004****630e séance**10 heures à 10 h 30  
(séance privée)**Point 5** *(suite)*

Népal : deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/NPL/2 et 3)

Présentation par le représentant de l'État partie

10 h 30 à 13 heures

Questions des experts et dialogue avec le Comité

**631e séance**

15 heures à 17 heures

**Point 5** *(suite)*Népal *(suite)*17 heures à 18 heures  
(séance privée)**Points 6 et 7**  
*(suite)*

Groupe de travail plénier

**Mercredi 14 janvier 2004****632e séance****Point 5 (suite) Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention**

10 heures à 10 h 30

Kirghizistan : deuxième rapport périodique (CEDAW/C/KGZ/2 et Add.1)

Présentation par le représentant de l'État partie

10 h 30 à 13 heures

Questions des experts et dialogue avec le Comité

**633e séance**

15 heures à 17 heures

**Point 5 (suite)** Kirghizistan (suite)17 heures à 18 heures  
(séance privée)**Points 6 et 7 (suite)** Groupe de travail plénier**Jeudi 15 janvier 2004****634e séance**10 heures à 10 h 30  
(séance privée)**Point 5 (suite)** Koweït : rapport initial et deuxième rapport périodique combinés (CEDAW/C/KWT/1 et 2)

10 h 30 à 11 h 15

Présentation par le représentant de l'État partie

11 h 15 à 13 heures

Questions des experts et dialogue avec le Comité

**635e séance**

15 heures à 17 heures

**Point 5 (suite)** Koweït (suite)17 heures à 18 heures  
(séance privée)**Points 6 et 7 (suite)** Groupe de travail plénier**Vendredi 16 janvier 2004****636e séance**10 heures à 10 h 30  
(séance privée)**Point 5 (suite)** Bhoutan : rapport initial et deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/BTN/1 à 3 et CEDAW/C/BTN/1 à 6/Corr.1)

10 h 30 à 11 h 15

Présentation par le représentant de l'État partie

11 h 15 à 13 heures

Questions des experts et dialogue avec le Comité

**637e séance**

15 heures à 17 heures

**Point 5 (suite)** Bhoutan (suite)17 heures à 18 heures  
(séance privée)**Points 6 et 7 (suite)** Groupe de travail plénier

Date/heure

Point de l'ordre du jour Documentation/programme

**Lundi 19 janvier 2004**

10 heures à 13 heures (séance privée)	<b>Point 8</b>	Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
15 heures à 16 h 30		Réunion officieuse avec les organisations non gouvernementales
16 h 30 à 18 heures (séance privée)	<b>Point 6 (suite)</b>	Groupe de travail plénier

**Mardi 20 janvier 2004  
638e séance**

10 heures à 10 h 30	<b>Point 5 (suite)</b>	Nigéria : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/NRA/4 et 5)  Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**639e séance**

15 heures à 17 heures	<b>Point 5 (suite)</b>	Nigéria (suite)
17 heures à 18 heures (séance privée)	<b>Points 6 et 7 (suite)</b>	Groupe de travail plénier

**Mercredi 21 janvier 2004  
640e séance**

10 heures à 10 h 30	<b>Point 5 (suite)</b>	Allemagne : cinquième rapport périodique (CEDAW/C/DEU/5)  Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**641e séance**

15 heures à 17 heures	<b>Point 5 (suite)</b>	Allemagne (suite)
17 heures à 18 heures (séance privée)	<b>Points 6 et 7 (suite)</b>	Groupe de travail plénier

**Jeudi 22 janvier 2004  
642e séance**

10 heures à 12 h 30	<b>Point 5 (suite)</b>	Réponses (Bhoutan)
12 h 30 à 13 heures (séance privée)		Groupe de travail plénier

**643e séance**

15 heures à 17 h 30		Réponses (Koweït)
17 h 30 à 18 heures (séance privée)	<b>Point 5 (suite)</b>	Groupe de travail plénier

**Vendredi 23 janvier 2004****644e séance**

10 heures à 10 h 30	<b>Point 5 (suite)</b>	Bélarus : quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/BLR/4 à 6)  Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**645e séance**

15 heures à 17 heures	<b>Point 5 (suite)</b>	Bélarus (suite)
17 heures à 18 heures (séance privée)	<b>Points 6 et 7 (suite)</b>	Groupe de travail plénier

**Lundi 26 janvier 2004****646e séance**

10 heures à 10 h 30	<b>Point 5 (suite)</b>	Éthiopie : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/ETH/4 et 5)  Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité

**647e séance**

15 heures à 17 heures	<b>Point 5 (suite)</b>	Éthiopie (suite)
17 heures à 18 heures (séance privée)	<b>Points 6 et 7 (suite)</b>	Groupe de travail plénier

**Mardi 27 janvier 2004**

10 heures à 13 heures (séance privée)	<b>Point 5 (suite)</b>	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures (séance privée)	<b>Point 5 (suite)</b>	Groupe de travail plénier

**Mercredi 28 janvier 2004**

10 heures à 13 heures (séance privée)	<b>Point 6 (suite)</b>	Groupe de travail plénier
15 heures à 18 heures (séance privée)	<b>Point 8</b>	Groupe de travail plénier

**Jeudi 29 janvier 2004**

10 heures à 13 heures (séance privée)	<b>Point 7 (suite)</b>	Groupe de travail plénier
--	------------------------	---------------------------

---

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
15 heures à 18 heures (séance privée)	<b>Point 5 (suite)</b>	Groupe de travail plénier
<b>Vendredi 30 janvier 2004</b>		
10 heures (séance privée)	<b>Point 5 (suite)</b>	Groupe de travail plénier
<b>648e séance</b>		
15 heures à 16 heures (séance privée)	<b>Points 6, 7 et 8 (suite)</b>	Adoption du rapport du Groupe de travail plénier
16 heures à 18 heures	<b>Point 9</b> <b>Point 10</b>	<b>Ordre du jour provisoire de la trente et unième session</b> <b>Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trentième session</b>

---